



DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES : SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021



À FIN DÉCEMBRE 2021, 68,1% DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES ABC SONT INDEMNISABLES

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnissables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnissables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Fin décembre 2021, le nombre de personnes indemnissables représente 68,1% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 69,6% sont indemnisées. Ainsi, 47,3% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées. La part des personnes indemnisées parmi les indemnissables diminue de 0,9 point sur un trimestre.

CHAMP RESTREINT AUX PERSONNES TENUES DE RECHERCHER UN EMPLOI (A, B, C)

Fin décembre 2021, en France métropolitaine, parmi 5,3 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 68,1% sont indemnissables, un taux identique au trimestre dernier et en baisse de 1,3 point sur un an. La baisse constatée de la part des demandeurs d'emploi indemnissables par rapport au quatrième trimestre 2020 s'explique notamment par la fin de la mesure de prolongation des droits à l'assurance chômage au 30 juin 2021. Parmi les personnes indemnissables, 60,1% le sont au titre de l'Assurance chômage (+0,1 point sur un trimestre et -1,3 point sur un an), 6,5% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,1 point sur un trimestre et stable sur un an) [voir Tableau 1].

Fin décembre 2021, parmi les personnes indemnissables² en catégories A, B, C, 69,6% sont indemnisées, un taux en baisse sur un trimestre de 0,9 point et de 4,3 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 68,3%, diminue de 0,1 point sur le trimestre et de 4,5 points sur un an. Elle s'élève à 83,7% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (en baisse de 4,3 points sur un trimestre et de 3,2 points sur un an).

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C.

2. Pour un mois donné, les personnes indemnissables, ayant un droit ouvert, peuvent être indemnisées au titre de ce droit ou momentanément non indemnisées (délai d'attente, différé, exercice d'une activité...).

TABEAU 1
DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Evolution sur	
	Décembre 2020 (*)	Septembre 2021 (*)	Décembre 2021 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)	5 721,6	5 478,5	5 320,4	-2,9%	-7,0%
Indemnissables au titre du chômage	3 966,7	3 730,5	3 620,6	-2,9%	-8,7%
dont Assurance chômage	3 514,0	3 287,5	3 198,1	-2,7%	-9,0%
dont Etat	371,6	361,8	345,6	-4,5%	-7,0%
Indemnisées au titre du chômage	2 930,5	2 627,6	2 518,7	-4,1%	-14,1%
dont Assurance chômage	2 555,8	2 248,7	2 182,9	-2,9%	-14,6%
dont Etat	323,0	318,3	289,3	-9,1%	-10,4%
Part des personnes indemnissables	69,3%	68,1%	68,1%	- 0,0 pt	- 1,3 pt
dont Assurance chômage	61,4%	60,0%	60,1%	+ 0,1 pt	- 1,3 pt
dont Etat	6,5%	6,6%	6,5%	- 0,1 pt	+ 0,0 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables	73,9%	70,4%	69,6%	- 0,9 pt	- 4,3 pts
dont Assurance chômage	72,7%	68,4%	68,3%	- 0,1 pt	- 4,5 pts
dont Etat	86,9%	88,0%	83,7%	- 4,3 pts	- 3,2 pts

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

CHAMP DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES INSCRITES À PÔLE EMPLOI (A, B, C, D, E)

Fin décembre 2021, en France métropolitaine, parmi 6,1 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 66,4% sont indemnissables, soit une diminution de 0,1 point sur un trimestre et de 1,7 point sur un an. Parmi elles, 58,1% sont indemnissables au titre de l'Assurance chômage (-0,1 point sur un trimestre, -1,9 point sur un an) et 6,0% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,1 point sur un trimestre et stable sur un an) [cf. Tableau 2].

Fin décembre 2021, parmi les personnes indemnissables en catégories A, B, C, D, E, 71,1% sont indemnisées, soit un taux en baisse de 1,0 point sur un trimestre et de 4,0 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 69,9%, en baisse de 0,2 point sur un trimestre et de 4,2 points sur un an. Elle s'élève à 81,5% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (-4,9 points sur un trimestre, -3,5 points sur un an).

TABEAU 2
DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E

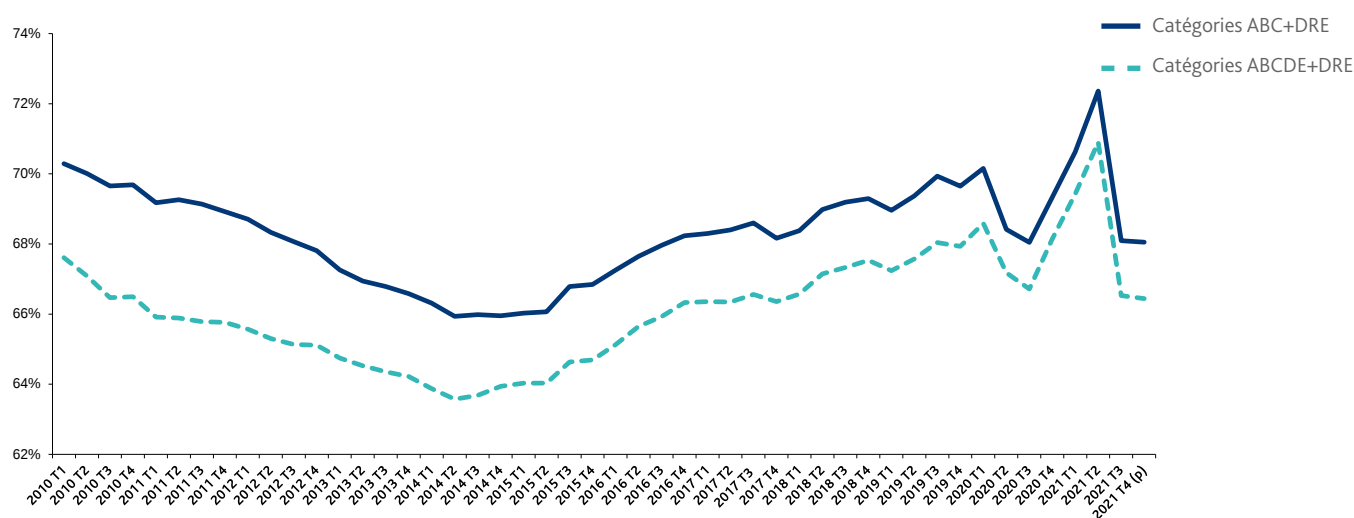
Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Evolution sur	
	Décembre 2020 (*)	Septembre 2021 (*)	Décembre 2021 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)	6 424,3	6 239,8	6 079,4	-2,6%	-5,4%
Indemnissables au titre du chômage	4 377,3	4 151,4	4 039,2	-2,7%	-7,7%
dont Assurance chômage	3 854,9	3 634,7	3 532,3	-2,8%	-8,4%
dont Etat	386,3	382,0	365,1	-4,4%	-5,5%
Indemnisées au titre du chômage	3 286,2	2 992,9	2 870,0	-4,1%	-12,7%
dont Assurance chômage	2 857,3	2 546,3	2 468,7	-3,0%	-13,6%
dont Etat	328,2	330,0	297,5	-9,8%	-9,4%
Part des personnes indemnissables	68,1%	66,5%	66,4%	- 0,1 pt	- 1,7 pt
dont Assurance chômage	60,0%	58,3%	58,1%	- 0,1 pt	- 1,9 pt
dont Etat	6,0%	6,1%	6,0%	- 0,1 pt	- 0,0 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnissables	75,1%	72,1%	71,1%	- 1,0 pt	- 4,0 pts
dont Assurance chômage	74,1%	70,1%	69,9%	- 0,2 pt	- 4,2 pts
dont Etat	85,0%	86,4%	81,5%	- 4,9 pts	- 3,5 pts

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser jusqu'au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux était en hausse depuis le troisième trimestre 2015 jusqu'au 1^{er} trimestre 2020. Du fait de la crise sanitaire ayant conduit à une forte réduction de l'activité, en effet, la part des indemnisables parmi les inscrits est revenu au premier trimestre 2020 (69,0% pour les ABC et 67,5% pour les ABCDE) à un niveau proche de celui observé au premier trimestre 2010.

Depuis, ce taux connaît des variations liées à la crise sanitaire et aux mesures de prolongation des personnes arrivant en fin de droit. Ainsi ce taux a connu une première baisse du second trimestre au troisième 2020, du fait de la forte hausse du nombre d'inscrits sur le trimestre couplée à la fin de la mesure de prolongation des fins de droits au 31 mai 2020. Ce taux est reparti à la hausse au quatrième trimestre suite à une nouvelle prolongation des personnes arrivant en fin de droit du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021. La fin de cette mesure de prolongation s'est traduite par une baisse de la part des personnes indemnisables au troisième trimestre 2021.

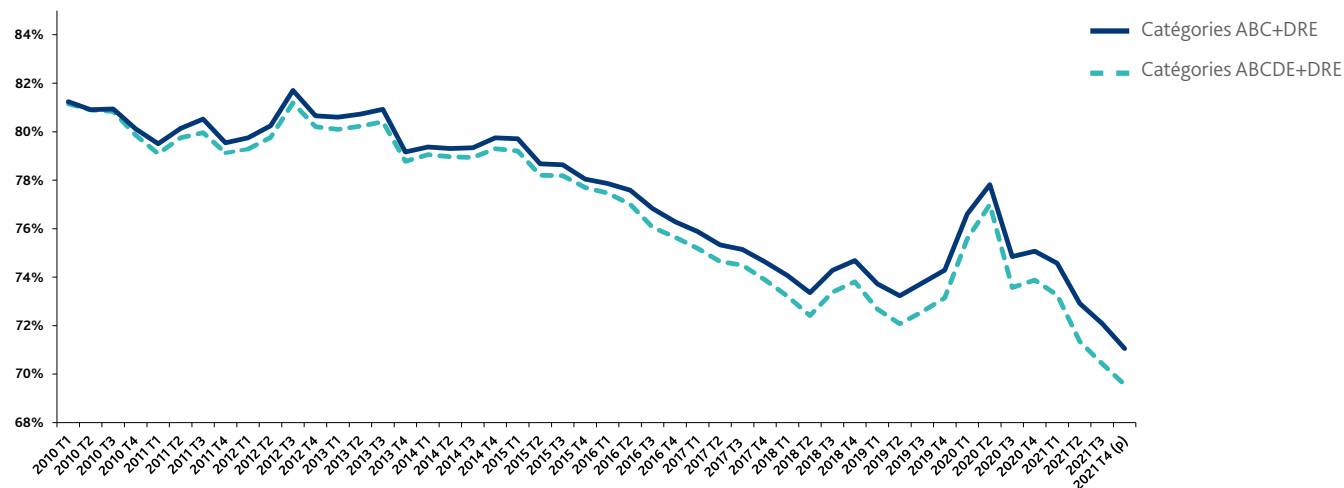
GRAPHIQUE 1 :
PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMIS LES INSCRITS



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables diminue en tendance depuis le troisième trimestre 2012 [cf. graphique 2]. Du fait de la crise sanitaire ayant conduit à une forte réduction de l'activité, ce ratio, qui était de 73,6% fin 2019 (74,7% pour les catégories ABCDE), a fortement augmenté au premier semestre 2020 ; au second trimestre 2020 ce taux atteint 77,3% pour les catégories ABC et 78,1% pour les catégories ABCDE. Au troisième trimestre, il est revenu à un niveau proche de celui observé avant la crise. Depuis, ce ratio poursuit la baisse tendancielle observée avant la crise sanitaire : au quatrième trimestre 2021, il s'établit à 69,6% pour les catégories ABC et 71,1% pour ABCDE, atteignant ainsi son plus bas niveau jusque-là observé.

GRAPHIQUE 2 :
PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INDEMNISABLES



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

SOURCES ET MÉTHODES

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

[Des séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle), ATI (allocation des travailleurs indépendants) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation jusque fin 2019).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG), la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) et la RFF (depuis début 2020) sont prises en compte dans le total.

CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E) ;
- les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Pour plus de détail : [catégories](#)

SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

[Des données trimestrielles complémentaires](#) (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2555-8404